

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**VILLE LE PASSAGE D'AGEN****Décision du Maire (n°2015-25)**

Le Passage d'Agen, le 29 juin 2015

OBJET : Domaine public communal
Occupation ou utilisation privative
Fixation des tarifs

Le Maire de la ville du Passage d'Agen,

VU l'article L.2122-22 C.G.C.T.,

VU la délibération n°2014-116 en date du 23 septembre 2014, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal, visée par les Services préfectoraux le 25 septembre 2014,

VU la délibération n°2009-78 en date du 25 mai 2009, visée par les Services préfectoraux le 28 mai 2009, par laquelle le Conseil municipal avait décidé de fixer différents tarifs correspondant à des situations d'occupation ou d'utilisation courante sur le territoire de la Commune,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances-Economie-Emploi" lors de ses réunions du 18 mai 2015 et du 25 juin 2015,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de compléter la délibération n°2009-78 susvisée,

DÉCIDE

1°) - de retenir les tarifs de redevances récapitulés dans le tableau joint en annexe,

2°) - d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2015.



Le Maire,

Francis GARCIA

Tableau des redevances pour occupation du domaine public

Catégorie d'éléments soumis au droit	Base des droits à percevoir	Tarif 2009	Tarif au 1 ^{er} juillet 2015
cafés, bars-brasseries et autres commerces alimentaires			
terrasses découvertes terrasses couvertes et non closes terrasses couvertes et closes	Pour 1 an le m ²	10,00 €	0,50 €/ mois le m ² 1,00 €/mois le m ² 3,00 €/mois le m ²
	Pour 6 mois le m ²		
	En période estivale, (avril-septembre) ... Tarif à l'année	8,00 €	
	Tarif à l'année	
	Tarif à l'année	
Commerces alimentaire et non alimentaire, restauration rapide (commerçants non sédentaires)			
Emplacement occupation à l'année	le m ²	15,00 €	10,00 €
Emplacement occupation occasionnelle	Par jour, le m ²	1,00 €	0,50 €
Emplacement food truck véhicule & terrasse	Par mois, le m ²		5,00 €
Travaux sur domaine public			
Bennes (déchets et dépôts de matériaux)	le m ²	3,00 €/jr
	au-delà d'une semaine, le m ² la benne	5,00 €/j.sup. 3,00 €/jr 5,00 €/j.sup
dépôt de matériaux non clôturés	le m ²	3,00 €/jr	3,00 €/jr
	au-delà d'une semaine, le m ²	5,00 /jr.sup.	5,00 /jr.sup.
Echafaudages et grues	< de 3 jours le ml	2,00 €/j	2,00 €/j
	> de 3 jours, le ml	3,00 € /jr.sup.	3,00 € /jr.sup.
palissade de chantier	- la semaine le ml	1,00 €	1,00 €
	- la semaine supplémentaire, le ml	1,50 €	1,50 €
Cabanes de chantier	- la semaine le m ²	1,00 €	1,00 €
	- la semaine supplémentaire, le m ²	1,50 €	1,50 €
Cirques, ménageries, spectacles divers			
Emplacement sur espace vert ou place publique	Par jour, le m ²	0,15 €	0,30 €
Emplacement taxis			
Emplacements	Occupation à l'année et par emplacement	100,00 €	100,00 €
Vide grenier : pour toutes les associations	Forfait	30,00 €
Déménagement	Unité	Gratuit
Pour toute occupation du Domaine public pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le règlement	1,50 € le m ² /mois
Occupation temporaire pour chantiers, déménagement constatée sans demande préalable ni régularisation dans les 48 heures : frais de constat	Par dossier	15,00 €